

Département Ressources Humaines

Décision n°2025-848

Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de chimiste d'exploitation à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement

Réf. : 4.2.5

Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2025-43 du 21 mai 2025 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-8,2°, sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement, un emploi de chimiste d'exploitation, va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel,

Considérant que le profil de poste est le suivant :

- Déterminer le taux de traitement en fonction de la qualité de la ressource. Réaliser les analyses d'autosurveillance (dont la préparation des solutions).
- Interpréter, saisir et classer les résultats d'analyse. Modifier les consignes de conduite relatives aux taux de traitement.
- Assurer le suivi de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution.
- Assurer les prélèvements, les analyses et le suivi des dossiers réclamation des usagers.
- Assister le service Distribution dans le suivi de la qualité de l'eau après intervention sur le réseau.
- Assurer les prélèvements dans le cadre de l'autosurveillance du réseau distribution. Effectuer les réglages nécessaires au bon fonctionnement des postes de chloration sur le réseau.
- Assurer le suivi métrologique des capteurs physico-chimiques, ainsi que leur entretien (nettoyage, réparations de premier niveau).
- Assurer les analyses de contrôle et d'étalonnage, et renseigner les documents qualité.
- Respecter appliquer les consignes de sécurité. Participer au système de management QSE de la direction.

Décide,

Article 1 : L'emploi de chimiste d'exploitation à la direction des opérateurs publics de l'eau et de l'assainissement est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des agents de maîtrise, à savoir au minimum indice brut 372 et au maximum indice brut 562, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **06 OCT. 2025**

Pour la Présidente
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

mis en ligne le :

08 OCT. 2025